Joseph Charles ARTIGUE

Image d'illustration : soldat Français 1914

né le 03/11/1886 à Sengouagnet Saint Gaudens (31)
décédé le 20/08/1914 à Pape Fonteny Viviers (57)

Joseph Charles ARTIGUE est né le 03 mars 1886 à SENGOUAGNET, arrondissement de Saint Gaudens, département de la Haute-Garonne.
Son père, Célestin ARTIGUE, était rémouleur, sa mère, Angélique SOURD, ménagère. La famille ARTIGUE n'est donc pas originaire de la vallée de Josbaig.
Le métier itinérant de son père semble avoir amené cette famille à vivre quelques temps sur la commune. Actuellement il n'y a plus de descendants au sein du village.
Joseph Charles ARTIGUE habite à Saint Vivien près de Bordeaux lorsqu'il est convoqué en 1907 par le conseil de révision. Ne s'étant pas présenté devant la commission il est automatiquement classé « Bon Absent ».
Il paiera cher cette absence puisqu'il sera incorporé très loin de sa région. Un nouvel examen de sa situation se fera à son arrivée sous les drapeaux.
Matricule 951 au recrutement de Bordeaux, il est finalement incorporé le 7 octobre 1907 comme soldat de 2ème classe au 23ème régiment d'infanterie de Bourg en Bresse.
Il sera rapidement muté au 3ème bataillon de chasseurs à pied à Saint-Dié dans les Vosges le 21 janvier 1908.
Depuis 1905, le service militaire dure deux ans. Il est reversé dans la disponibilité le 25 septembre 1909. Le certificat de bonne conduite lui est octroyé.
En 1911 il revient dans les Pyrénées Atlantiques pour épouser mademoiselle Clothilde LANUSSE qui habite le hameau de Géronce.
Le couple s'installe au 7 rue de la Cathédrale à Oloron Sainte Marie. Joseph Charles exerce alors le métier d'étameur.
De cette union naîtra dans la maison DOUS rue Saint Grat le 2 janvier 1913 un fils : Jean Louis ARTIGUE .
Joseph Charles est rappelé sous les drapeaux à la mobilisation générale du 2 août 1914, à 28 ans.
Il est affecté à la 20ème compagnie du 344ème régiment d'infanterie (casernement de Bordeaux). Ce régiment de réserve, dérivé du 144ème RI, est transporté par voie ferrée vers le front le 13 août et débarque à Nancy le 15 août 1914.
Le régiment cantonne à Houdemont, Heillecourt et Vandoeuvre pour une courte période de reconditionnement, d'instruction et de ravitaillement.
Le 17 août il se met en mouvement pour aller se positionner sur la ligne de front et atteint en trois jours par étapes en marche forcée (40 km en moyenne par jour) le secteur de Fontenay.
Le 20 août, le régiment se déploie et marche sur l'ennemi.
L'engagement sera extrêmement violent. Les unités sont prises sous le feu de l'artillerie et des mitrailleuses allemandes.
Après quelques heures de combat le régiment est complètement disloqué, le chaos est total , l'ordre de repli est donné.
Les pertes sont colossales : 21 officiers, 77 sous-officiers et 1 112 hommes de troupes sont morts ou disparus.
Le premier affrontement sera fatal à Joseph Charles ARTIGUE qui figure sur la liste des disparus de cette journée tragique.
L'armistice est signé le 11 novembre 1918, les soldats sont démobilisés et commencent à rentrer chez eux.
La famille ARTIGUE n'a plus eu de nouvelles de son fils depuis sa mobilisation en août 1914.
Tous les soldats ne rentrent pas en même temps dans leur foyer : il y aura un étalement de plusieurs mois en fonction de leur situation; les prisonniers de guerre rentreront en dernier.
La famille attend mais Joseph Charles ARTIGUE ne rentre pas. Finalement une requête est faite au ministère de la guerre : une enquête est ouverte.

Joseph Charles ARTIGUE a figuré sur l'état des pertes du 20 août 1914 dressé à Pape Fontenay et a été inhumé au cimetière de Viviers.
Le décès est établi par procès-verbal aux armées par l'officier compétent le 14 septembre 1914. Son décès ne sera validé que le 30 juin 1920.
L'enquête de l'autorité militaire a révélé que Joseph Charles ARTIGUE est porté sur la liste des prisonniers de guerre communiquée par la voie diplomatique en exécution de la convention de La Haye.

Le tribunal civil conclura cette affaire par une présomption de décès en date du 20 août 1914, une transcription sera effectuée sur le registre des décès de la commune de Géronce.
Il lui est attribué la mention « Mort pour la France ».
Il est inhumé au cimetière de Viviers.
Son fils Jean Louis ARTIGUE sera « adopté par la nation » le 10 avril 1919.

PDF Creator Trial

Ministère des armées - Mémoire des Hommes

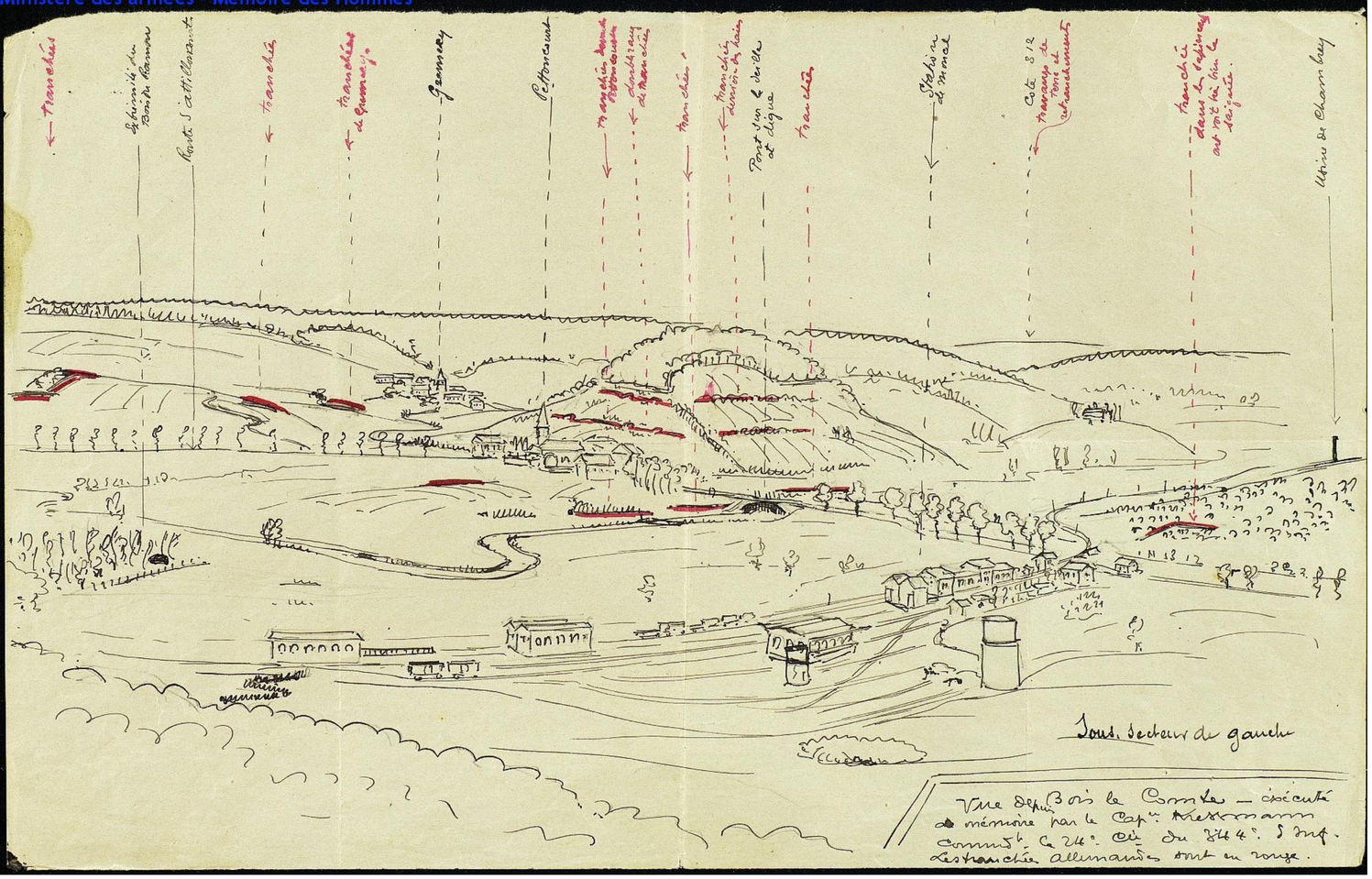

Extrait Journal des Marches et des Opérations (JMO) du 144° RI

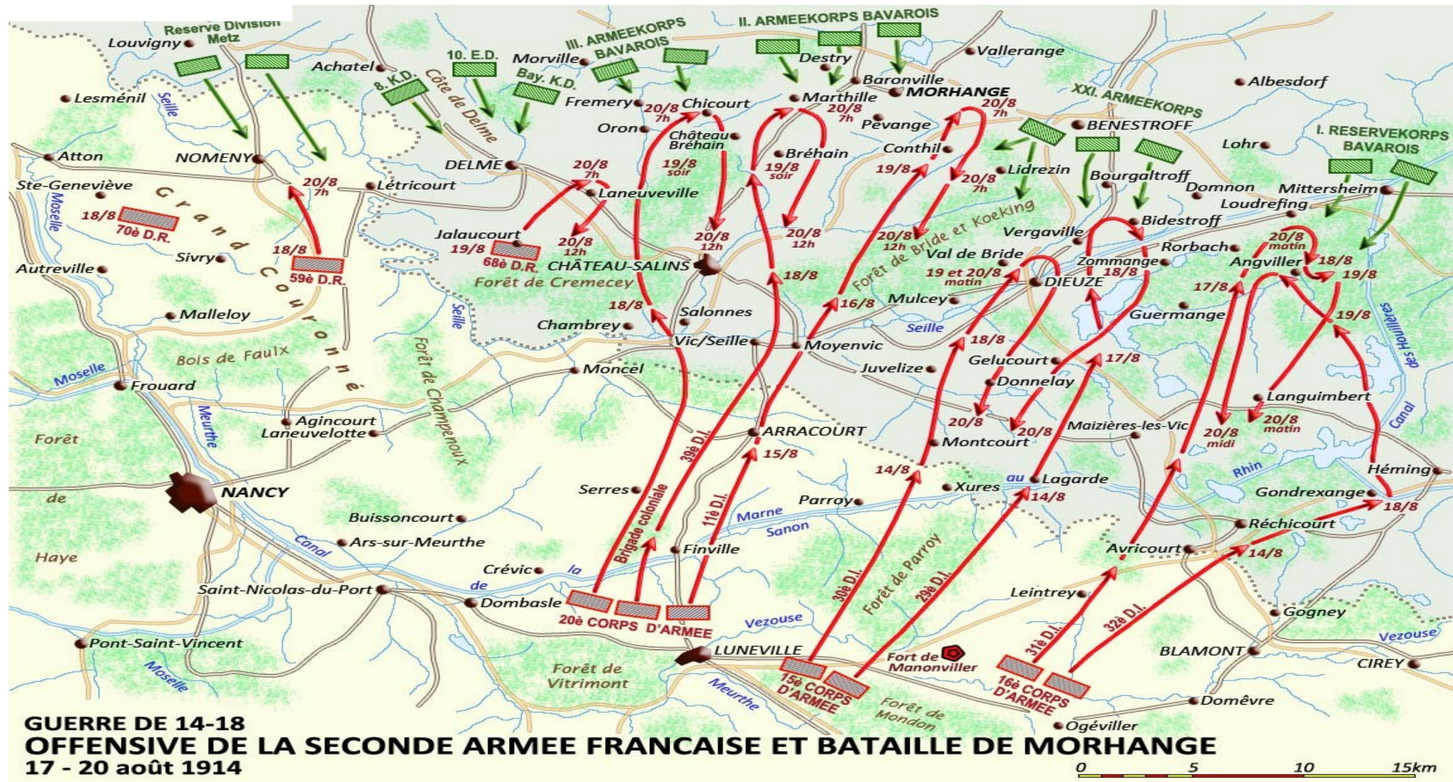

Le soldat ARTIGUE appartenait à la 68° DR engagée dans le secteur de DELME LANNEUVEVILLE

PDF Creator Trial